



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 145 669 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
17.10.2001 Bulletin 2001/42

(51) Int Cl.7: **A47C 7/40, A47C 7/42**

(21) Numéro de dépôt: **00410143.2**

(22) Date de dépôt: **20.11.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Ebenestelli, Aldo**
25078 Vestona (BS) (IT)

(74) Mandataire: **Hecké, Gérard**
Cabinet HECKE
World Trade Center - Europole,
5, Place Robert Schuman,
BP 1537
38025 Grenoble Cedex 1 (FR)

(30) Priorité: **14.04.2000 IT BS000026 U**

(71) Demandeur: **Ivars France**
38160 Chatte (FR)

(54) **Dispositif d'assemblage des composants d'une chaise**

(57) L'invention concerne un système d'assemblage du dossier d'une chaise sur une structure portante pourvue d'au moins un montant tubulaire 12 de support et de blocage de ce dossier.

Chaque montant 12 présente un trou 14 et le dossier comporte une cavité tubulaire 19 destinée à recevoir le montant. Sur un côté de la cavité se trouve un manchon vertical 20 équipé d'une dent 21 de retenue destinée à se clipser dans le trou 14 du montant 12. Le dossier peut être composé d'un panneau avant et d'un dossier arrière 15 assemblables avant introduction du dossier sur les montants 12.

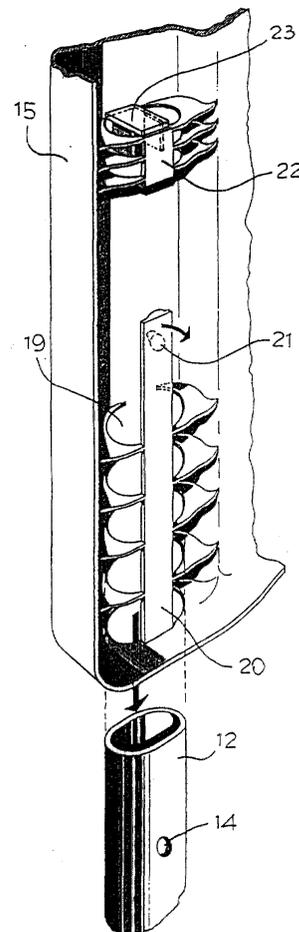


Fig. 3

EP 1 145 669 A1

Description

Domaine technique de l'invention

[0001] L'invention est relative à un dispositif d'assemblage du dossier d'une chaise sur une structure portante pourvue d'au moins un montant tubulaire de support et de blocage du dossier.

Etat de la technique

[0002] Dans les chaises connues, le dossier est fixé à la structure portante par au moins deux moyens de blocage à vis. En particulier, le dossier est réalisé avec deux logements tubulaires sur sa partie arrière, à la verticale, et deux montants de support faisant partie de la structure portante viennent s'introduire dans ces logements. Le dossier reste ainsi accroché aux montants, et, pour éviter qu'il ne se sépare, il est bloqué par des vis ou clips qui traversent les logements et les montants au moins partiellement.

[0003] De toute manière, un tel assemblage nécessite le perçage des parties à fixer, l'utilisation de vis ou de clips, et en général un travail spécifique qui tend à avoir une incidence négative sur les temps et les coûts de production. En outre, de tels moyens de fixation nécessitent la mise en alignement des trous du dossier avec ceux des montants de la structure, et ensuite ils restent apparents à l'arrière du dossier.

[0004] Selon un autre type de chaises connues, le dossier est composé de deux éléments : un panneau avant, habituellement avec une garniture et faisant fonction de dossier, et un arrière dossier qui s'applique avec le panneau avant. Dans ce cas, un élément possède deux logements tubulaires pour recevoir les montants de support du dossier. Les logements et les montants sont fixés entre eux par des moyens rapportés tels que des vis ou des clips. Néanmoins, cette opération présente toujours l'inconvénient de devoir recourir à des moyens de fixation additionnels et de centrer les trous dans lesquels ceux-ci doivent être utilisés. De plus, les deux éléments du dossier doivent être manutentionnés, stockés et transportés séparément, en pouvant être assemblés seulement après la fixation de l'une des deux pièces qui s'applique aux montants de support.

Objet de l'invention

[0005] L'objet de l'invention consiste à réaliser une chaise dans laquelle l'assemblage du dossier avec les montants de support est réalisé avec une configuration originale et une combinaison des éléments permettant d'exclure tout moyen de fixation rapporté.

[0006] Un autre objet consiste à proposer un dossier de chaise composé par un arrière dossier et un panneau avant qui peuvent être assemblés avant le montage sur la structure, et donc stockés et transportés ensemble et même temps. L'assemblage se révèle ainsi plus facile

et plus rapide à effectuer avec l'avantage d'une réduction des coûts de main d'oeuvre.

[0007] La chaise selon l'invention est caractérisée en ce que chaque montant présente un trou et que le dossier présente une cavité tubulaire destinée à recevoir le montant, et sur le côté de ladite cavité un manchon flexible équipé d'une dent de retenue destinée à se clipser dans le trou du montant.

[0008] Selon un mode de réalisation préférentiel, le dossier est composé d'un arrière dossier et d'un panneau avant pré-assemblables par des tétons de clipsage disposés sur la face intérieure de l'arrière du dossier en contact avec les trous correspondants sur le panneau avant.

[0009] Selon une caractéristique de l'invention, chaque cavité tubulaire possède à son extrémité deux lamelles verticales de guidage et une lamelle horizontale d'appui sur le montant pour empêcher un déplacement du dossier vers le bas.

Description sommaire des dessins

[0010] D'autres avantages et caractéristiques ressortiront plus clairement de la description qui va suivre de modes de réalisation de l'invention donnés à titre d'exemples non limitatifs, et représentés aux dessins annexés dans lesquels:

- la figure 1 montre une vue éclatée de la structure portante de la chaise et du dossier avant l'assemblage,
- la figure 2 montre séparément l'arrière dossier et le panneau avant du dossier,
- la figure 3 montre un agrandissement particulier de l'arrière dossier au niveau d'un logement pour un montant tel que cerclé sur la figure 2,
- les figures 4 et 4a montrent, en section, deux phases intermédiaires successives d'insertion du dossier sur les montants de la structure,
- la figure 5 montre une section du dossier bloqué sur la structure.

Description d'un mode de réalisation préférentiel

[0011] Sur la figure 1, on montre la structure portante 10 d'une chaise, munie de l'assise 11 et ayant deux montants tubulaires 12 pour le soutien et le blocage d'un dossier 13. Un trou 14 est réalisé sur un côté de chaque montant 12.

[0012] Le dossier 13 est constitué de deux parties : un arrière dossier 15 et un panneau avant 16, ce dernier étant équipé d'une garniture 16'. Pour leur assemblage, le dossier 15 est pourvu de tétons de clipsage 17 du côté intérieur, tandis que le panneau 16 est muni de trous 18 destinés à recevoir par pression ces tétons de clipsage.

[0013] Comme on le voit sur les figures 2 et 3, l'arrière dossier 15 possède deux cavités 19 qui s'étendent ver-

ticalement, chacune ayant une structure tubulaire destinée à recevoir un montant 12. D'un côté de cette cavité 19, à l'intérieur de l'arrière dossier 15, il y a un manchon vertical flexible 20 muni à son sommet d'une dent 21. Sur l'extrémité supérieure de la cavité 19 sont prévues deux lamelles verticales 22 faisant fonction de guide et de centrage du montant 12, et une lamelle horizontale 23 faisant fonction de butée lorsque le montant 12 est introduit dans le logement 19.

[0014] L'arrière dossier 15 et le panneau avant 16 peuvent être assemblés au préalable en faisant clipser par pression les tétons de clipsage 17 de l'un dans les trous 18 de l'autre. Le dossier 13 est ensuite assemblé aux montants 12 de la chaise en faisant rentrer ces montants dans les cavités tubulaires correspondantes 19, en utilisant l'élasticité des manchons 20, et en faisant glisser le dossier sur les montants jusqu'à faire déclencher, par réaction élastique de ces manchons, les dents 21 dans les trous 14, tel qu'indiqué dans les figures 4, 4a et 5.

[0015] Lorsqu'il est monté, le dossier 13 est verrouillé et est impossible à déplacer vers le bas à partir de l'ailette de sommet 23 et vers le haut à partir de ces mêmes dents de clipsage 21.

à son extrémité deux lamelles verticales (23) de guidage et une lamelle horizontale (23) d'appui sur le montant pour empêcher un déplacement du dossier (13) vers le bas.

Revendications

1. Dispositif d'assemblage du dossier (13) d'une chaise sur une structure portante (10) pourvue d'au moins un montant tubulaire (12) de support et de blocage du dossier (16), **caractérisé en ce que** chaque montant (12) présente un trou (14) et que le dossier (16) présente une cavité tubulaire (19) destinée à recevoir le montant (12), et sur un côté de ladite cavité un manchon flexible (20) équipé d'une dent (21) de retenue destinée à se clipser dans le trou (14) du montant (12).
2. Dispositif d'assemblage du dossier (13) d'une chaise sur une structure portante (10) pourvue d'au moins un montant tubulaire (12) de support et de blocage de ce dossier, lequel est composé d'un arrière dossier (15) et d'un panneau avant (16) pré-assemblables par des tétons de clipsage (17) disposés sur la face intérieure de l'arrière du dossier (15) en contact avec les trous (18) correspondants sur le panneau avant, le dossier étant **caractérisé en ce que** chaque montant (12) présente un trou (14), et que l'un des deux éléments (15, 16) présente une cavité tubulaire (19) destinée à recevoir le montant (12), et sur un côté de cette cavité avec un manchon vertical flexible (20) muni d'une dent (21) de retenue destinée à se clipser dans le trou (14) du montant (12).
3. Dispositif d'assemblage selon la revendication 1 ou 2, dans lequel chaque cavité tubulaire (19) possède

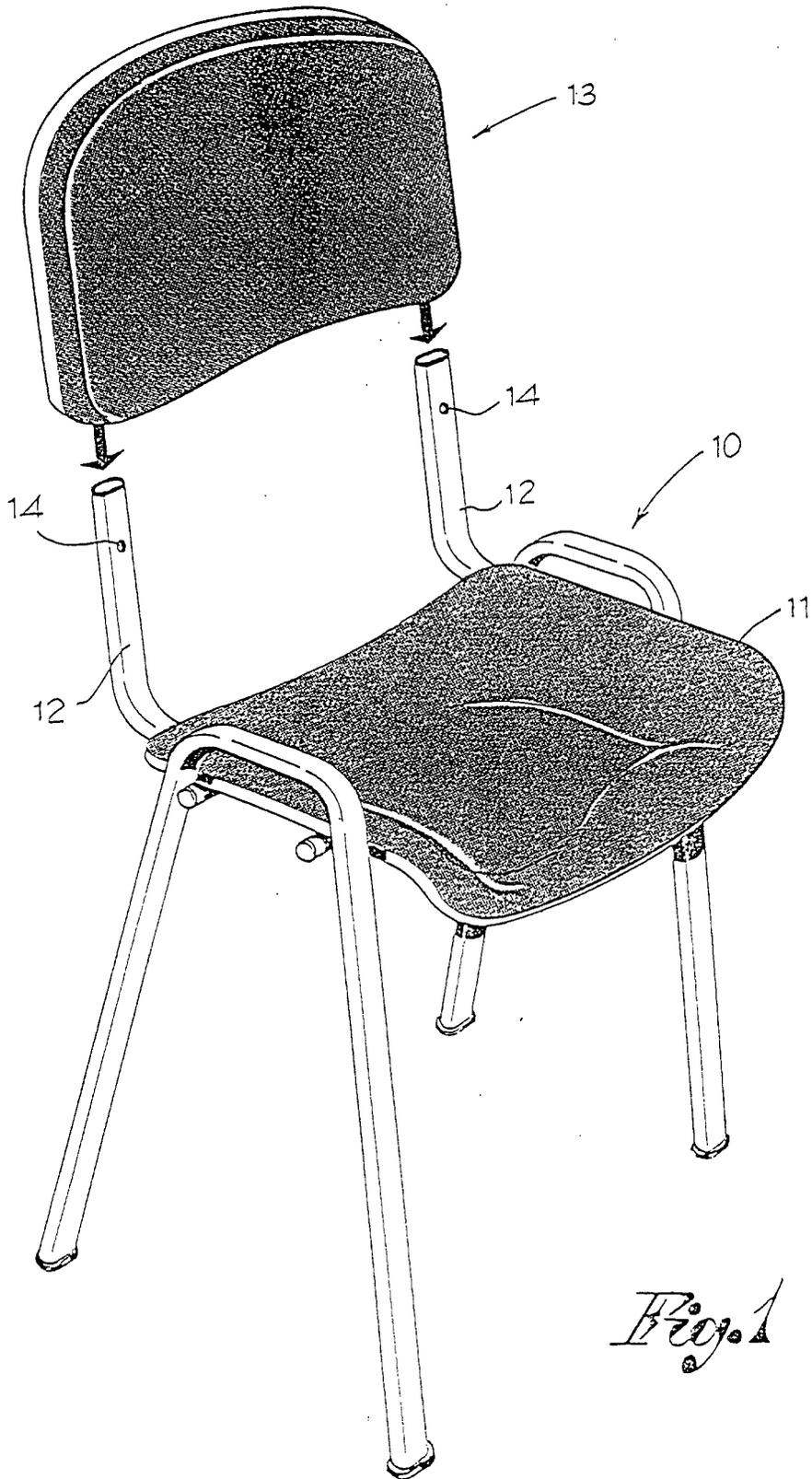


Fig. 1

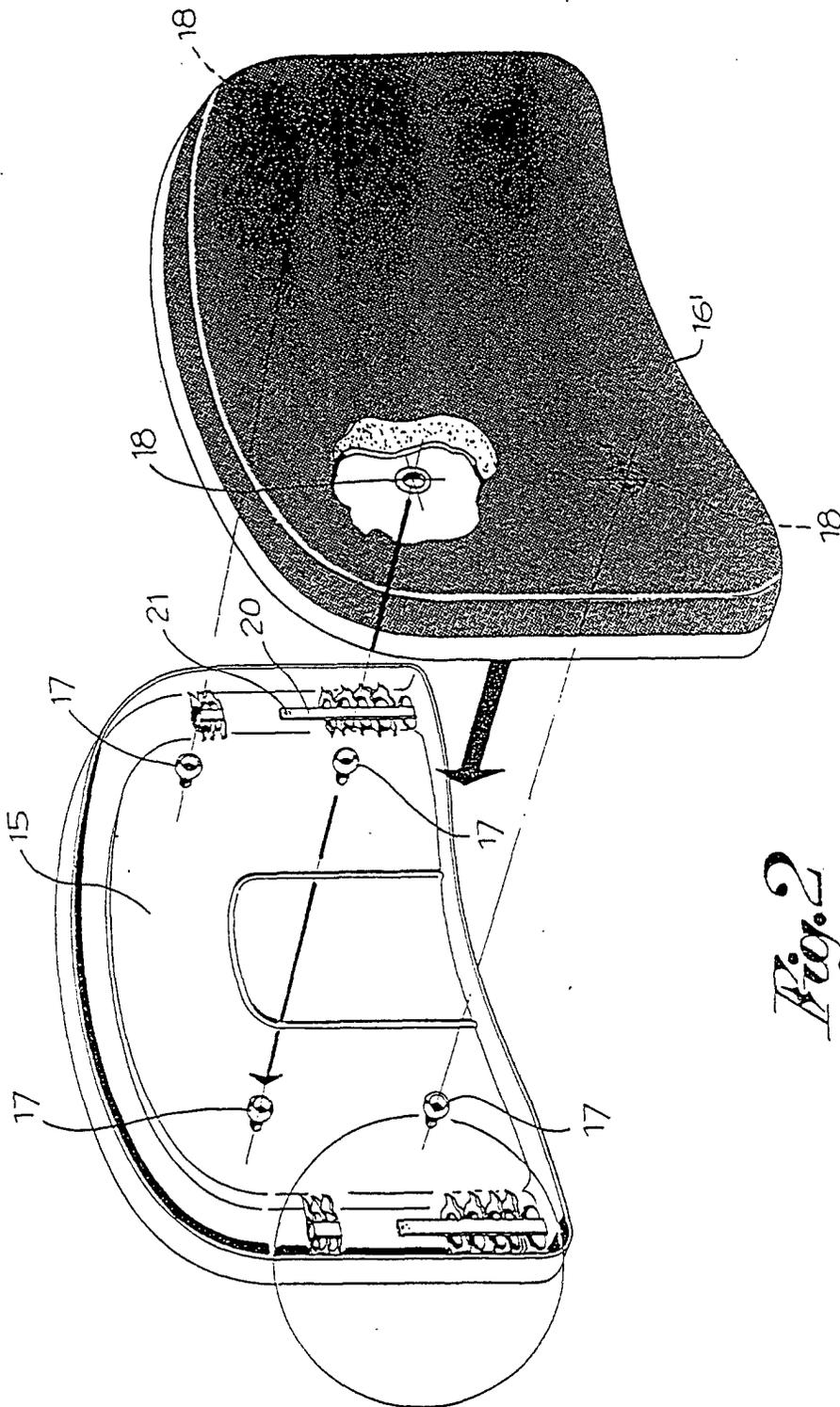


Fig. 2

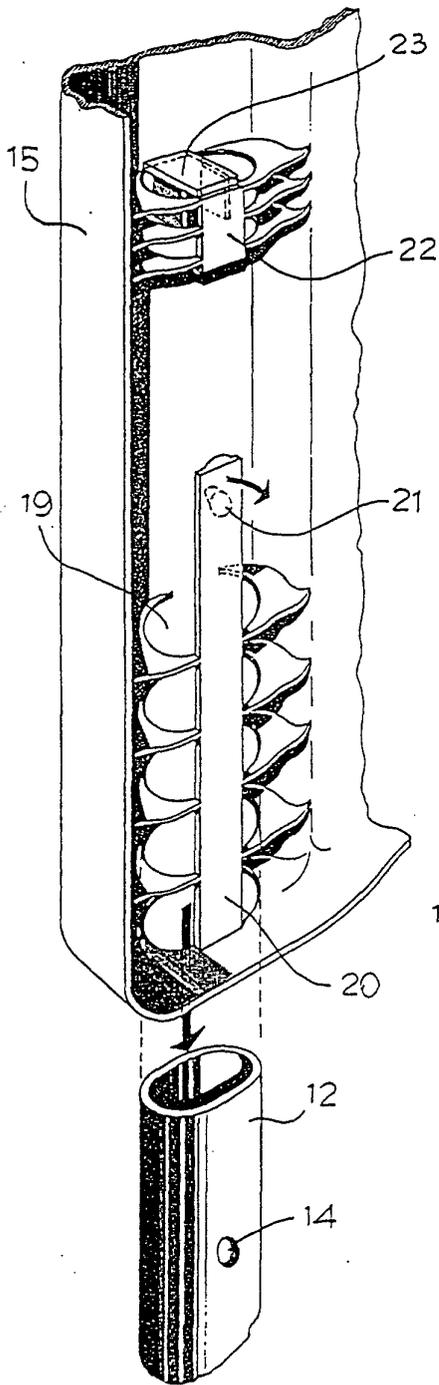


Fig. 3

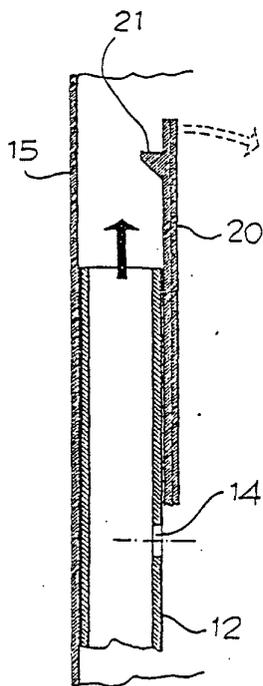


Fig. 4

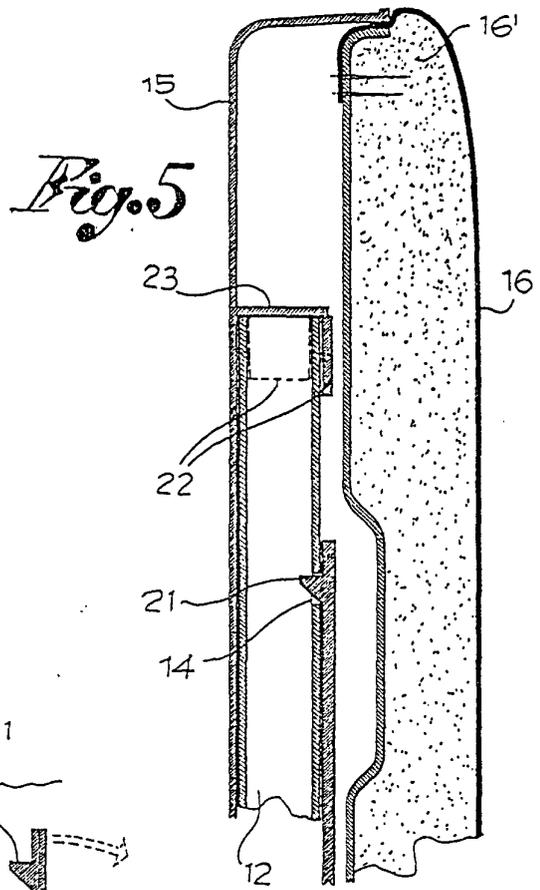


Fig. 5

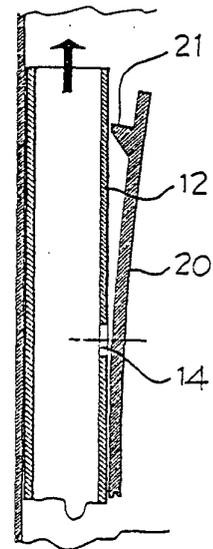


Fig. 4a



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 41 0143

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
X	US 2 030 635 A (N. G. HORWITT) 11 février 1936 (1936-02-11)	1,3	A47C7/40 A47C7/42
Y	* colonne 3, ligne 7-26; figures 1,4 * ----	2	
Y	FR 2 556 194 A (WINKLER FORMHOLZ & KUNSTSTOFFW) 14 juin 1985 (1985-06-14) * revendications 1-3; figures *	2	
A	EP 0 670 126 A (EFFEZETA SRL) 6 septembre 1995 (1995-09-06) * revendications 1,5; figures 1-3,6 *	1-3	
A	EP 0 125 598 A (BOCK MARTIN KUNSTSTOFF) 21 novembre 1984 (1984-11-21) * abrégé; figure 1 * -----	2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			A47C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		17 avril 2001	Amghar, N
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P)4C02

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 41 0143

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-04-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2030635 A	11-02-1936	AUCUN	
FR 2556194 A	14-06-1985	DE 8335220 U	01-03-1984
EP 0670126 A	06-09-1995	IT UD940032 A	04-09-1995
EP 0125598 A	21-11-1984	DE 3416730 A	13-12-1984

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82